



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°089/2015 DU 12 NOVEMBRE 2015

Approuvant la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2015.

Date de convocation : 05 NOVEMBRE 2015	L'an deux mille quinze, le douze novembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 05 NOVEMBRE 2015							
Date d'affichage du compte-rendu : 19 NOVEMBRE 2015							
Date d'affichage de la présente délibération : 25 NOV. 2015							
Résultats des votes :							
VOTANTS	31						
POUR	31						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>06</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	06
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	25						
PROCURATION	06						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII		X	Yvette LICHTLE
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Christophe TEAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N°089 /2015 DU 12.11.2015**Approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2015.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU La délibération n° 101/2014 du 23 décembre 2014 portant approbation du budget principal (budget primitif) de l'exercice 2015 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 12 novembre 2015

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le budget principal de l'exercice 2015 est modifié comme suit :

1- En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
657364	Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial	0	18 407 251	0	0
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	0	2 000 000	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	8 916 684	0	0
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse des écoles	0	0	0	10 000 000
74128	Dotations d'aménagement	0	0	0	7 016 348
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	0	0	0	4 524 702
	S/Total 1	0	29 323 935	0	21 541 050
		29 323 935		21 541 050	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
023	Virement à la section d'investissement	13 195 086	0	0	0
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0	5 412 201	0	0
	S/Total 2	13 195 086	5 412 201	0	0
		-7 782 885		0	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	29 323 935	0	21 541 050
S/Total 2	13 195 086	5 412 201	0	0
Total Général	13 195 086	34 736 136	0	21 541 050
	21 541 050		21 541 050	

2- En section d'investissement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
2031	Frais d'études	0	835 322	0	0
2041641	Subventions d'équipement versées (Biens mobiliers, matériel et études)	500 000	0	0	0
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0	5 937 950	0	0
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	0	5 000 000	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	3 124 214	0	0
2313	Constructions	0	16 000 000	0	0
2313	Constructions	0	99 000 000	0	0
2313	Constructions	58 259 857	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	41 000 000	0	0
1312	Territoire	0	0	0	11 898 983
1312	Territoire	0	0	0	8 526 531
1312	Territoire	0	0	0	10 495 000
1322	Territoire	0	0	0	18 000 000
1322	Territoire	0	0	0	66 000 000
1347	FIP - dotation affectée	0	0	0	5 000 000
	S/Total 1	58 759 857	170 897 486	0	119 920 514
		112 137 629		119 920 514	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	13 195 086	0
2804164	Amortissements des subventions d'équipement versées	0	0	0	2 937 258
28051	Amortissements Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0	0	0	684 514
281531	Amortissements Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	5 984
281568	Amortissements Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0	0	0	21 138
28182	Amortissements Matériel de transport	0	0	0	659 000
28183	Amortissements Matériel de bureau et informatique	0	0	0	349 663
28184	Amortissements Mobilier	0	0	0	484 146
28188	Amortissements Autres immobilisations corporelles	0	0	0	270 498
	S/Total 2	0	0	13 195 086	5 412 201
		0		-7 782 885	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	58 759 857	170 897 486	0	119 920 514
S/Total 2	0	0	13 195 086	5 412 201
Total Général	58 759 857	170 897 486	13 195 086	125 332 715
	112 137 629		112 137 629	

Article 2. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Pour le maire absent,

Le Maire,

~~Le 2^{ème} Adjoint,~~



M. Abel TEMARIU
Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **25 NOV. 2015** et publication du **25 NOV. 2015**



Edouard FRITCH
Le Maire